

# déi Lénk

## MOTION

Dépôt : Marc Baum

Luxembourg, le 19 novembre 2020

La Chambre des Députés,

- vu l'acquisition par le gouvernement de 420.000 doses de vaccins anti-Covid-19 en tant que bénéficiaire de la commande groupée de la Commission européenne ;
- considérant la nécessité d'élaboration d'une stratégie nationale d'utilisation de ces vaccins;
- considérant l'enjeu d'une réglementation démocratique d'acquisition, d'achat et de distribution des vaccins anti-Covid-19 permettant un accès juste et équitable au vaccin des population aux échelles nationales et internationales;
- considérant que l'efficacité du vaccin anti-Covid-19 dépend d'une participation suffisamment large de la population à la campagne de vaccination;
- considérant la nécessité en amont d'une campagne de vaccination, d'une campagne de sensibilisation de la population propre à susciter sa confiance et favoriser son consentement;
- considérant l'enjeu du recours libre et non-imposé par les personnes individuelles au vaccin en question;

Invite le gouvernement:

- à présenter sa stratégie d'acquisition, d'utilisation et de distribution des vaccins contre le Covid-19 à la Commission de la Santé et des Sports, qui proposera la forme que pourra prendre la présentation et la discussion de cette stratégie à la Chambre des Députés.

Motion adoptée par la Chambre des Députés  
en sa séance publique du 19 novembre 2020

Le Secrétaire général,



Laurent Scheeck

Le Président,



Fernand Etgen